

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21235 - 78ÈME ANNÉE

Pourquoi le Mouvement Réunionnais pour la Paix appelle à la médiation ?

A peine commencée, l'opération Wuambushu, qui devait mettre un terme au désordre et à l'insécurité à Mayotte, en crée davantage. Jugez vous-même.



Dès son lancement, un bateau qui devait débarquer des « expulsés » à Anjouan, a été interdit d'accoster et a dû retourner au point de départ, à Mayotte; les autorités françaises ont finalement placé les personnes en Centre de Rétention Administrative à Mayotte même.

Le lendemain, une opération programmée de destruction de bidonville, a été interdite par référé de justice. Cette décision vient des magistrats, qui rendent justice au nom du peuple français. Le Préfet, représentant de l'Etat sur place, a été obligé de suspendre l'opération...

Pour clore ces deux premières journées, devant la violence des affrontements provoqués par l'opération, le 1er vice-président du Conseil Départemental de Mayotte appelle au meurtre, en direct à la télévision. Il l'a fait après mûres réflexions :

« *je pèse mes mots* ». Il met l'État français devant sa responsabilité à devoir condamner un élu. En effet, « *l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination* », ici publique, est un délit pénalement puni. Que fera la Justice qui a d'ores et déjà été saisie ?

Des collègues de M. Darmanin ont condamné les propos de l'élu Mahorais, pourtant ils sont tous à l'origine de cette situation. L'opération Wuambushu, sous couvert de ramener la sécurité, est un acte de violence et de non-respect des droits ; la décision des magistrats en témoigne.

Faut-il attendre encore un nouveau dérapage ? Nous le redemandons donc : Stoppez maintenant cette opération ! Il n'est pas trop tard pour ouvrir les discussions afin d'arriver à un nouvel ordre, acceptable pour tous.

Le contentieux est lourd, à commencer du côté français. Le 19 avril dernier, Le ministre J.F CARENCO justifiait devant le Sénat, que les Mahorais « ont droit à la sécurité comme tous les citoyens de la République et aujourd'hui, ils ne l'ont pas ». Pourtant, ce ministre délégué aux Outre-mer, sait que ce n'est pas seulement en termes de sécurité que les citoyens de Mayotte n'ont pas les mêmes droits. Pourquoi l'État français, n'accorde-t-il pas aux Mahoraises et Mahorais les mêmes

droits sociaux dont bénéficient « tous les citoyens de la République » ? Par exemple, et pour ne citer que celui-là, il y a une différence de 500€, entre le SMIC appliqué en France et celui à Mayotte. Dès lors qu'ils ont le statut départemental, rien ne justifie cette discrimination.

Le manque d'école, de service, d'infrastructure, de sécurité, ne peut être imputé aux seuls « sans papiers » et ne peut être traité par la seule utilisation de la force. Mayotte est administrée par la France depuis 182 ans et cette situation a mis du temps à se construire, il faudra du temps pour la changer.

Seuls, le dialogue et la concertation permettront d'instaurer une paix durable et la sécurité. C'est ensemble, dans un esprit de responsabilité, qu'une solution acceptable par tous doit être trouvée.

Le Mouvement Réunionnais Pour la Paix réaffirme sa position pour l'arrêt immédiat de cette opération et l'ouverture d'un dialogue sincère, et s'en remet au contenu de la lettre adressée au Préfet de La Réunion, le samedi 22 avril, par le collectif de médiation.

Pour le Mouvement Réunionnais
Pour La Paix,
Julie PONTALBA

Gérald Darmanin persiste et signe

L'opération Wuambushu est "une opération de délogement et d'expulsion de migrants ainsi que d'interpellations de bandes criminelles", selon le ministre français de l'Intérieur.

Le ministre français de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald Darmanin, a annoncé, ce 28 avril, que l'opération « Wuambushu » à Mayotte "continuera le temps qu'il faudra".

Interrogé sur Europe 1, le ministre a indiqué

qu'il n'y avait "pas de date" de fin de l'opération « Wuambushu », ajoutant que son ministère "laissera le nombre de policiers et de gendarmes qu'il faut".

Gérald Darmanin s'est félicité que pour la "première fois dans l'histoire de la République", depuis trois jours, il n'y avait plus de petites embarcations à moteur utilisées pour la traversée des migrants depuis les Comores vers l'archipel de Mayotte. "Il n'y a plus de passeurs et il n'y a plus de kwassa-kwassa qui partent des Comores vers Mayotte", a-t-il insisté.

Le gouvernement français a initié, le 24 avril, l'opération de lutte contre l'immigration illégale à Mayotte, baptisée « Wuambushu » et mobilisant 1 800 policiers et gendarmes, consistant en le délogement et l'expulsion d'un grand nombre d'exilés comoriens, malgaches, africains, ou sri-lankais.

Le 27 avril, la compagnie maritime SGTM a décidé de suspendre les traversées "jusqu'à nouvel ordre" entre Mayotte et l'île comorienne d'Anjouan, mettant en difficulté l'opération « Wuambushu », quelques heures après que le gouvernement comorien avait décidé de rouvrir son port aux bateaux en provenance de Mayotte.

Le ministre français de l'Intérieur et des Outre-mer a, néanmoins, fait état de la poursuite des reconduites d'immigrés clandestins. "Des Sri-lankais, des Malgaches et des Africains des Grands Lacs", ont été renvoyés dans leur pays ces derniers jours, a-t-il souligné. Il a affirmé que les destructions des bidonvilles étaient "permises", indiquant qu'une seule d'entre elles avait été suspendue par décision judiciaire, celle de "Talus 2".

Le ministre a ajouté que "15 interpellations d'objectifs de la police judiciaire" ont été effectuées dans la nuit du 27 au 28 avril. "Nous avons déjà fait 25 interpellations sur les 60 que nous devons faire de bandes criminelles que nous présentons à la justice, et cela, en une semaine", a-t-il fait valoir.

Les syndicats sceptiques vis-à-vis de la feuille de route gouvernementale

La Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé le 26 avril la nouvelle feuille de route du gouvernement, destiné à apaiser le territoire. L'intersyndicale, de son côté, prépare les manifestations du 1er mai dont elle souhaite faire une démonstration de force.

Les « *cent jours d'apaisement* » et « *d'action* » décrétés par le président Emmanuel Macron jusqu'au 14 juillet, destinés à tourner la page des retraites, risquent d'être plus mouvementés que prévu. A l'Assemblée nationale, la Première ministre Élisabeth Borne a dévoilé "la feuille de route" de son gouvernement.

"*Cette feuille de route répond directement aux inquiétudes et aux attentes des Français. Aujourd'hui, que demandent nos compatriotes ? Des solutions concrètes, des actions qui changent la vie, des réponses aux grands défis de notre temps*", a indiqué Élisabeth Borne.

Le plan gouvernemental comprend des mesures, des annonces de calendrier ou des méthodes de travail dans de nombreux domaines : projet de loi « *industrie verte* » présenté mi-mai, textes sur le « *plein emploi* » et sur le « *partage de la valeur* » d'ici quelques semaines, projet de loi justice examiné avant l'été, loi d'orientation agricole à l'automne, « *accompagnement personnalisé* » à venir pour la rénovation thermique des logements ou encore augmentation des places d'infirmières dans les instituts de formation.

La Première ministre a aussi annoncé que le projet de loi sur l'immigration voulu par Emmanuel Macron ne serait finalement pas présenté dans l'immédiat, faute de majorité au Parlement. « *Aujourd'hui, il n'existe pas de majorité pour voter un tel texte, comme*

j'ai pu le vérifier hier en m'entretenant avec les responsables (du parti de droite Les Républicains) », dont l'apport est indispensable au gouvernement qui ne dispose à l'Assemblée nationale que d'une majorité relative, a-t-elle reconnu. Par ailleurs, « ça n'est pas le moment de lancer un débat sur un sujet qui pourrait diviser le pays », a-t-elle ajouté.

La CGT dénonce un gouvernement « qui n'a toujours rien compris à ce qui se passe dans le pays ».

Au lendemain de la présentation de la feuille de route d'Élisabeth Borne, qui constitue selon la Première ministre « *une main tendue à toutes les bonnes volontés* », la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a posé ses conditions pour une reprise du dialogue dans les prochaines semaines.

« *Si c'est pour parler d'augmentation des salaires immédiate, c'est une proposition que l'on examinera* », a répondu la secrétaire générale de la CGT sur RTL, rappelant que la décision de répondre favorablement à une invitation de l'exécutif serait « *prise en intersyndicale* ».

Sophie Binet a regretté que le gouvernement mette à l'ordre du jour des semaines à venir des « *sujets clivants* », citant la « *stigmatisation des chômeurs* », « *la réforme du lycée professionnel combattue par les enseignants et les élèves* » ou encore « *l'emploi des seniors alors qu'on a une réforme qui s'applique de façon extrêmement violente* ». « *Ce n'est avec ce type de sujets que l'on tend la main* », a indiqué la secrétaire générale de la CGT, qui ne semble miser sur une reprise du dialogue dans les jours qui viennent.

La CGT n'en démord pas sur son mot d'ordre de retrait de la réforme, en dépit d'une ouverture sur l'augmentation des salaires. « *Sans retrait de cette réforme, il y a un contexte de défiance très fort vis-à-vis de l'exécutif (...) et la page sera compliquée à tourner. Ce qu'il faut c'est que l'on puisse*

retirer cette réforme pour retrouver une sérénité et puis parler des vrais sujets », a expliqué Sophie Binet.

Tous les espoirs se tournent désormais vers la proposition de loi déposée par le groupe parlementaire Liot, visant à abroger la réforme des retraites. Le texte sera débattu à l'Assemblée nationale le 8 juin prochain.

L'intersyndicale attend beaucoup des manifestations du 1er mai, à l'occasion de la traditionnelle fête du travail. « *La mobilisation du 1er mai sera inédite et exceptionnelle* », a assuré Sophie Binet.

Cette dernière a indiqué que « ce sera familial, populaire, festif » et que « *la sécurité des manifestants et des manifestantes est toujours assurée dans les cortèges syndicaux* ». Un contre-feu après la publication mercredi d'une note des renseignements territoriaux anticipant un 1er mai « *historique* » et « *vengeur* » avec son lot « *d'éléments à risque* ».

Sophie Binet a dénoncé cette note qui participe selon elle d'une « *stratégie classique de démobilisation pour faire peur* ». Entre 80.000 et 100.000 manifestants sont attendus dans la seule capitale.

73 080 personnes incarcérées, nouveau record historique

Le nombre de détenus est en hausse pour le troisième mois consécutif, selon les données du ministère de la Justice publiées ce 28 avril 2023. 73 080 personnes sont incarcérées ce qui représente un nouveau record historique.

Les prisons françaises abritent 73 080 personnes incarcérées au 1er avril, selon les données statistiques du ministère de la Justice. La surpopulation carcérale reste ainsi chronique dans l'Hexagone, a indiqué le quotidien « *La Croix* ».

Le précédent pic enregistré en décembre 2022, était de 72 836 détenus pour 60 698 places opérationnelles, soit une densité carcérale de 120 %. Le nombre de détenus avait légèrement baissé en janvier 2023 avant de repartir à la hausse en février, avec notamment les manifestations contre la réforme des retraites, et auparavant les Gilets Jaunes.

Les prisons françaises comptaient au 1er avril 60 899 places opérationnelles. Avec 73 080 détenus, la densité carcérale globale culmine toujours à 120 % contre 117,1 % il y a un an et 118,7 % le 1er mars.

Interrogé par le quotidien régional « *Sud Ouest* », Prune Missoffe, une responsable à l'Observatoire international des prisons (OIP), a déploré une « *situation qui ne cesse d'empirer, mois après mois* », malgré les alertes sur les « *conditions dramatiques de surpopulation* » dans les prisons de France.

L'OIP appelle les autorités à « *prendre des mesures d'urgence pour faire diminuer la pression carcérale, en attendant des mesures plus structurelles* ». cette situation a valu à la France une condamnation devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) en janvier 2020.

Le gouvernement veut construire 15 000 places de prison supplémentaires d'ici la fin du quinquennat. Mais ce plan « *accuse un retard important* », a souligné la Cour des comptes dans son rapport annuel publié en avril.

La juridiction financière de l'ordre administratif en France a souligné dans son rapport que « *les 7 000 places qui devaient être livrées avant la fin de l'année 2022 n'ont pas été construites en intégralité* ».

Dix nouveaux établissements actuellement en voie d'achèvement, représentant 1 958 places, devraient être livrés cette année.



Lékol manké ? Assiz dsu pti ban !

Mézami, sépa si zot i oi lé shoz konm mwin, mé zordi ankor mi profèr dir azot toutsuite mi yèm myé la vi d'avan ké la vi d'mintnan.

Pou kossasa ?

Pars opliss la vi lé sovaz, opliss ou néna lo droi pass par santyé pou sorte d'in androi alé dan l'ote-konm in pé i di, ou lé pa défandi pass par shomin d'travèrs. An kontrèr, opliss la vi lé modèrn opliss èl lé ankadré, règlomanté, opliss ou néna konm l'inprèssion oute libèrté lé anbaré in pé toute koté.

Biensir toussala i done anou l'okazyon rofléshir dsu noute kapassité pou agrandi osinonsa non noute léspass libèrté ... I sifi ké mi di azot sak mi di pou rapèl in zistoir in vyé moune la rakonte amwin. Zistoir-la mi pé apèl ali : « *Lékol manké ? Assiz dsi pti ban !* ».

Fitintan, figuir azot, marmaye téi sorte Boi d'nèf Sin-Dni pou alé lékol Sint-klotide é konm téi rante sinkan lékol zot i konpran lo traka bande pti-janb sinkan pou sorte la kaz épi pou alé lékol-kan anpliss ké sa, i fo armonte lo soir... Donk dann tan-la bande marmaye l'ékol téi marsh an groupe é téi ariv l'èr k'téi ariv... Défoi an rotar, mé ké voulé-vou ?

Si zot téi marsh an groupe lété pars l'avé lo shien dann shomin épi sirtou in bande zoi é zoi-la sa lé térib pou fé pèr marmaye.

Lo téknik té sinp : kan bande marmaye i ariv landroi néna zoi, zot ménass travèrssé. Kan lo zoi i fons dsi zot in bande marmaye i travèrs l'ote koté. Kan lo zoi i artourne l'ote koté pou kapaye bande marmaye, in ote groupe i travèrs. Inssi d'suite, inssi d'suite, ziskatan toute bande marmaye la fine travèrssé é lo zoi, son kouyon la kass par boute. Sa lété kan lo téknik téi marsh bien mé néna dé zour inn-dé marmaye té an rotar é l'èr-la pa d'moiyin pou passé zot lé blijé bash lékol épi artourn zot kaz.

Donk in zour Féliiss l'éte an rotar é kan li la sèye passé la bande zoi la kal ali é li té oblizé romonte son kaz.

Son papa i domande ali : « *Féliiss i sava pa lékol zordi ?* » Li réponde : « *Papa mon vante i fé mal* ». Son papa la mète ali assiz dsu in pti ban é la di ali kan lo vante i fé mal, i assiz dsu ti-ban. Féliiss la konprande li téi sava pass in mové zourné é li di : « *Papa, mon vante i fé pi mal, mi sava l'ékol !* » Mé son papa la di : mal o vante i guéri pa konmsa sa, i fo rèss assiz toute la zourné.

Li la bien éssèye triké mé arien a fèr pou tronpe lo vyé é sé konmsa ké li la rèst assiz in gran zourné dopi gran matin ziska lo soir. Aprésa li la di dann son kèr : domin mi sava lékol ! sof galé, sof doboi, mé m'a vnir abou mète bande zoi a la rézon. Mé pli préférab li lèv bonèr é sé sak li la fé. L'inyon fé la forss zot i kroï pa ?

A bon antandèr, salu.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433